

9 000 Wallons en "camping"

P.P.

La Libre Belgique, mis en ligne le 08/04/2010

Nouvelle évaluation du plan "habitat permanent" du gouvernement wallon. De gros efforts, des résultats mitigés, des adaptations à venir.

En langage politiquement correct, on évoque "*l'habitat permanent dans les équipements touristiques*". En clair, on parle de personnes qui vivent ou survivent en permanence dans des campings, caravanes, baraquements de parcs dits de vacances. Le plus souvent (pas toujours), parce qu'ils n'ont pas le choix. Le plus souvent (pas forcément) dans des conditions précaires. Sujet délicat. Comme l'est toute politique visant à endiguer le phénomène, entre objectifs sociaux et touristiques, entre difficultés à déloger et reloger, entre nécessités de respecter des choix de vie et de lutter contre la pauvreté.

En Wallonie a été lancé un plan régional d'habitat permanent dit "HP", fin 2002. Basé sur l'implication des communes concernées et l'adhésion volontaire de chacun, il vise à favoriser la réinsertion dans des logements présumés plus décents, à commencer par celle des résidents en zones inondables.

Où en est-on ? Une deuxième évaluation (après celle de 2005) réalisée par l'administration wallonne (sa direction de la cohésion sociale) vient d'être éditée (site : cohesion sociale.wallonie.be), qui permet de faire le point.

D'abord, 35 communes se sont aujourd'hui inscrites dans le plan. On est loin des 89 potentiellement concernées, mais les 35 concentrent à elles seules les 87 % de la population visée.

Les "résidents permanents" (ou RP) sont près de 8 000 (précisément 7 972), fin 2008, dans les 35 entités. Au total régional, sous plan HP ou non, neuf milliers de Wallons vivraient donc toute l'année dans des campings et lieux assimilés. Au moins : il est probable que le chiffre réel soit plus élevé; certains l'évaluent à 12 000.

Des 35 communes partenaires du plan, 13 de la province de Namur recouvrent seules près de 60 % des 7 972 Wallons recensés (dont 7 653 domiciliés). Sept communes atteignent ou dépassent les 500 RP (Aywaille, Couvin, Durbuy, Froidchapelle, Hastière, Philippeville, Somme-Leuze). Pour certaines entités, la proportion de RP sur l'ensemble de la population locale est significative (11 % à Couvin et Somme-Leuze, 20 % à Philippeville, 25 % à Hastière).

De 2003 à 2008, ni plus ni moins que 841 ménages ont été relogés, soit environ 1 sur 5. Pour plus de la moitié, ils ont retrouvé un logement conventionnel en dehors de la commune d'origine; et, pour 60 %, via des opérateurs privés (c'est que les demandes adressées par les RP à des agences immobilières sociales n'ont pu être satisfaites à 78 %; aux sociétés de logement public à 80 %; aux communes à 89 %).

En dépit de ces relogements, le chiffre global des RP a augmenté : 7 719 fin 2004, 7 966 fin 2006, 7 972 donc fin 2008. Outre le nombre de communes adhérentes au plan (passé de 33 à 35), la tendance s'explique surtout par le fait que dès qu'un résident est relogé, un autre prend sa place

Deux éléments interpellants encore. 1 ° Les familles avec enfants représentaient 13 % des résidants au début du plan contre 19 % aujourd'hui; il est vrai qu'à 53 %, ce sont surtout des personnes seules qui ont été "recasées". 2 ° Alors même que le plan HP vise les zones inondables en priorité, ceux qui y vivent sont aujourd'hui plus nombreux, passés en six ans de 57 à 64 % des RP.

"Des efforts considérables ont été consentis", commente l'administration; mais "le plan HP a une visée très large qui, au-delà des préoccupations premières d'engagement des acteurs et de (re) logement des résidants permanents, entend réduire leur précarité et assurer leur réinsertion socio-économique. A la date de l'évaluation, trop peu de moyens et d'actions étaient mobilisés à cet effet."

La ministre wallonne de l'Action sociale, Eliane Tillieux (PS), annonce une adaptation du plan (2,5 millions au budget régional) d'ici à la fin de l'année. La réflexion, amorce-t-elle, devra porter sur *"l'accompagnement soutenu des résidants avant et après le relogement"*; sur le développement de l'offre de logements en se servant du plan comme lieu d'expérimentation de projets innovants (logements solidaires, etc.); et sur des actions en aménagement du territoire (dont *"stopper les nouvelles installations dans les équipements touristiques"*).